



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **quatre** du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation : le 24 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents (25)

Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Clément GIRARD (arrive à 18h38), Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.

Etaient excusés ayant donné procuration (4)

Madeleine MAUFFREY a donné procuration à Catherine JACQUOT

Romuald GADET a donné procuration à Lysiane MABIRE

Sophie MOREL a donné procuration à Maryline CHALOT

Léa LEMOINE a donné procuration à Jean FORESTI

Monsieur le Maire ayant procédé à l'appel nominal, le quorum étant atteint, ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme Françoise PAICHEUR** à l'unanimité des voix présentes et représentées a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 NOVEMBRE 2025

ASSEMBLEE DELIBERANTE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2025

FINANCES

2. Budget supplémentaire 2025

PERSONNEL

3. Procédure dérogatoire de promotion interne – Création d'un poste de rédacteur à temps complet

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – FORÊT

4. Règlement d'affouage 2025-2026

URBANISME

5. Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

DECISIONS ET ARRETES DU MAIRE (Cf. tableaux joints)

INFORMATIONS

- Rapport annuel 2024 des mandataires de l'Assemblée Spéciale des actionnaires publics d'Idéha
- Rapport annuel 2024 des mandataires du Syndicat Intercommunal de l'Union
- PMA : rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif et de l'ensemble des délégataires
- Rapport 2024 de la fiscalité de l'eau

Monsieur le Maire invite les élus à faire mention des questions orales.

- **M. Christian TOITOT** pour le groupe Seloncourt Autrement Ecologique et Solidaire :

⇒ Bulletin municipal de novembre 2025

- **M. Jean-Luc MIESKE** pour le groupe Seloncourt Avenir :

⇒ Demande d'un administré : nombre d'embauches chez HERMES

**1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 -
DCM n° 20251104-1**

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés, **ADOPE** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2025.

2 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - DCM n° 20251104-2

Arrivée de Clément GIRARD à 18h38.

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit, notamment dans son alinéa premier, que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant.

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Françoise PAICHEUR présente les dépenses et recettes de fonctionnement :

		BS 2025	BS 2025	Cumul	CA 2024	BS/CA
		FONCTIONNEMENT			20/10/2025	
Dépenses						
60 Achats		650 820	28 500	679 320	581 058	98 262
61/62 Charges externes		802 780	-23 420	779 360	772 274	7 086
63 Impôts et taxes		1 453 600	5 080	1 458 680	1 353 332	105 348
		17 400	-3 900	13 600	10 930	2 570
		1 471 000	1 180	1 472 180	1 364 262	107 918
Frais de personnel		3 454 120	-500	3 453 620	3 380 195	73 425
		3 454 120	-500	3 453 620	3 380 195	73 425
Autres charges						0
65 Autres Charges de gestion		493 826	3 900	497 726	485 458	12 268
66 Frais financiers		37 000	9 898	46 898	38 020	8 878
67 Charges exceptionnelles		23 300		23 300	14 125	9 175
Cessions				0		0
68 Dotations		231 500	10 000	241 500	280 664	-39 164
FPIC		55 940	-7 251	48 689	55 940	-7 251
Prélèvement FPIC				0		0
		841 566	16 547	858 113	874 207	-16 094
Total dépenses		5 766 686	17 227	5 783 913	5 618 664	165 249
Recettes						
70 Ventes		397 345	-800	396 545	377 652	18 893
72 Production	Régie	74 929		74 929	48 867	26 062
		472 274	-800	471 474	426 519	44 955
73 Impôts et Taxes						
Directs		2 409 503		2 409 503	2 372 777	36 726
Compensation TH				0	0	0
AC PMA		1 787 940		1 787 940	1 787 940	0
DSC PMA		12 558		12 558	12 558	0
FNGIR et divers		104 902		104 902	96 968	7 934
FPIC réversement		89 638	-2 549	76 289	80 638	-2 549
Taxes sur l'électricité		90 000		90 000	82 149	7 851
Droits de mutation		160 000		160 000	106 965	53 035
Autres IT		19 174		19 174	21 474	-2 300
		4 664 915	-2 549	4 662 366	4 561 669	100 697
74 Péréquations		314 119		314 119	271 495	42 624
Dotations		227 627	25 159	252 786	242 451	10 335
Subventions		279 950	2 250	282 200	348 591	-66 391
		621 696	27 409	849 105	862 537	-13 432
75 Autres produits gestion		78 000	4 000	82 000	139 608	-57 608
76 Produits financiers		35		35	28	7
77 Produits exceptionnels		45 000		45 000	1 040	43 960
Cessions				0		0
84 Remb./Rémunérations		11 500	24 213	35 713	19 115	16 598
		6 093 420	52 273	6 145 693	6 010 516	135 177
Total Recettes		326 734	35 046	361 780	391 852	-30 072

Fonctionnement		Variations en valeur absolue		
<u>Dépenses</u>				
Eau		6 000		Rattachements 2024
Électricité		0		
Gaz		25 000		Evolution des tarifs +30%
Autres achats		-2 500		Fournitures entretien bâtiments
	Achats		28 500	
Entretien bâtiments		-10 000		
Entretien réseaux		-15 000		Caméras (régul. Rattachements 2024)
Entretien matériel roulant		6 000		
Honoraires – Frais d'acte		-11 000		Transactions non réalisées
Frais publicité		8 700		Transfert frais concerts
Autres charges externes		-2 120		
	Charges externes		-23 420	
Taxes foncières		0		
Autres I&T		-3 900		Transfert SACEM Autres Fr. et charges
	Impôts et taxes		-3 900	
Salaires et charges		-500		
	Salaires et charge		-500	
Autres redevances	Infomatique	3 900		Transfert SACEM
Autres charges externes		0		
	Charges externes		3 900	
Intérêts emprunts		9 800		Déblocage emprunt
	Frais financiers		9 898	
	Charges exceptionnelles		0	
	Dotations aux amortissements		10 000	
	FPIC		-7 251	
			17 227	
	Variation des dépenses			
	Recettes			
Ventes			-800	
Travaux en régie			0	
Impôts taxes			-2 549	FPIC
Péréquations			0	
Dotations :				
DSR		15 416		Notifié
FCTVA fonctionnement		9 743	25 159	
Subventions Participations			2 250	CAF Mont-Blanc
Autres produits de gestion courante			4 000	Locations de salles
Produits exceptionnels			0	
Remboursements sur salaires			24 213	Maladie professionnelle prolongée
	Variation des recettes		52 273	
Variation fonctionnement	BP	326 734	35 046	361 780
	FPIC	2 024	2 025	
	Reversement	-55 940	-48 689	
	Recette	80 838	78 289	
	Net	26 922	31 625	4 703

Monsieur le Maire détaille ensuite les dépenses et recette d'investissement :

BS 2025

20/10/2025

INVESTISSEMENT DEPENSES

		RAR	BP 2025	BS 2025	DM	TOTAL
BATIMENTS	Travaux scolaires	7 496	45 550	-50		52 996
	Batiments divers	199 167	129 300	-10 900		317 587
	Cimetière		15 350	-1 670		13 680
	Avances sur travaux		80 000			80 000
	Travaux en régie		9 229			9 229
Projets	Microcrèche	80 242	585 000			665 242
	Rénovation salle polyvalente	51 181	1 280 000			1 331 181
	Rénovation bât. Louise-Michel	185 236				185 236
		523 322	2 144 429	-12 620	0	2 655 131
VOIRIE	Marché	6 362	85 000			91 362
	Travaux divers :					
	Plateaux PMR		20 000			20 000
	Etude modification rond-point Bannot		7 400			7 400
	Réseaux 46 rue d'Audincourt			39 000		39 000
	Enfouissement de lignes		10 000	-10 000		0
	Vidéoprotection	38 272	8 000			46 272
	Liaison fibre mairie ateliers		9 000			9 000
	Potelets barrières		10 000	-3 000		7 000
	Signalisation (divers)		5 000	350		5 350
	Régie EP et div.		24 770			24 770
Projets	Rue d'Audincourt	279 992	473 500	11 000		764 492
	Place du 8 mai	22 850				22 850
		347 476	652 670	37 350	0	1 037 496
MATERIEL						
	Enseignement	1 004	6 130			7 134
	Informatique		9 300	-200		9 100
	Matériel Ateliers	819	14 100	-1 300		13 619
	Matériel Mairie		2 950	-950		2 000
	Crèche		3 900			3 900
	Manifestation	800	62 980			63 780
	Police	3 000				3 000
	Véhicules					0
		5 623	99 360	-2 450	0	102 533
CULTURE						
	SPORTS-VIE ASSOCIATIVE		8 500			8 500
	JEUNESSE		9 951			9 951
	Jeux					0
	Autre matériel	2 740	7 603			10 343
		2 740	7 603	0	0	10 343
URBANISME						
	Réserve foncière					0
	PLU	18 905	5 000			23 905
	Achat terrain Jeanne d'Arc AT48		12 000			12 000
		18 905	17 000	0	0	35 905
ENVIRONNEMENT						
	Forêt	2 841	16 000			18 841
	Chamins forestiers + barrières		12 000			12 000
	Illuminations Noël		8 500			8 500
	Autres					
	Régie		40 730			40 730
Projets	Aire de jeux boutonneret		40 000	-4 000		36 000
	Panneaux photovoltaïques		77 000			77 000
		2 841	194 230	-4 000	0	193 071
AUTRES						
	Dettes en capital		214 350	23 334		237 684
		0	214 350	23 334	0	237 684
		900 907	3 348 093	41 614	0	4 290 614

INVESTISSEMENT RECETTES
BS 2025

20/10/2025

		RAR	BP 2025	BS 2025	DM	TOTAL
FCTVA			264 000	-42 086		221 914
Taxe d'aménagement (TLE)			68 000			68 000
Amortissements			230 000	10 000		240 000
Cessions			912			912
		0	562 912	-32 086	0	530 826
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX						
Subventions diverses						0
CAF	Crèche	3 000	3 866			6 866
	Périscolaire Levin	1 500	8 500			10 000
Etat	Maires bâtieuseurs			106 700		106 700
Micro crèche	SYDED		4 750			4 750
Etat		10 000				10 000
CAF			293 000	41 600		334 600
Region			101 250	-101 250		0
CD 25			37 500	-37 500		0
Salle polyvalente	Etat	DSIL		226 000	-226 000	0
	Région			347 000	14 336	361 336
	CD 25			108 000		108 000
	Etat	DETR			200 000	200 000
	SYGAM				11 723	11 723
Rue d'Audincourt	OPSA CD 25	125 000	129 365	100 000		354 365
	Contrat PAC CG25		5 000			5 000
	CG 25		55 000			55 000
Place du 8 mai			40 000			40 000
Louise Michel	Région		40 000			40 000
	CD 25		58 627			58 627
	Etat	DETR	159 660			159 660
	Etat	DSIL	45 617			45 617
				80 000		80 000
		538 404	1 344 231	109 609	0	1 992 244
		538 404	1 907 143	77 523	0	2 523 070
Déficit d'investissement hors emprunt		-362 503	-1 440 950	35 909	0	-1 767 544
Emprunt d'équilibre			1 114 216	-70 877		1 043 339
Reprise résultat de clôture	2024			362 425		362 425
Excédent	2025		326 734	35 046		361 780
		-362 503	0	362 503	0	0
				Affectation résultat 2024	-78	

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des interventions.

M. Denis TISSERAND donne lecture d'une déclaration :

« Nous ne changeons pas de position par rapport à nos remarques concernant le Budget prévisionnel que nous n'avons pas approuvé.

Malgré un emprunt de plus d'un million d'euros nous ne voyons pas nos frais de fonctionnement décroître. Certes nous avons quelques panneaux photovoltaïques, un bâtiment Louise Michel qui a bénéficié d'une rénovation énergétique. Mais cela ne se voit pas sur nos frais de fonctionnement.

Pour le projet de la rue d'Audincourt nous avions émis quelques réserves sur la pertinence de cette dépense de plus de 870 000€ de fonds publics sans retour sur investissement pour les comptes de la commune.

Quelques réserves également sur le choix du simple renouvellement, pour 150 000€, de nos chaudières à gaz. Cette solution n'offre pas le meilleur rendement énergétique. Elle nous fait supporter de plein fouet l'augmentation de 30% du gaz et n'améliore pas du tout le bilan carbone de nos bâtiments communaux.

Deux projets restent en suspens :

1. La micro-crèche de Berne : l'abattage précipité des 4 cèdres laissait penser qu'il serait réalisé avec célérité. A ce jour rien ne semble avancer.
2. La rénovation de la salle polyvalente : nous estimons qu'il y a urgence, étant donnée la situation financière et politique de L'Etat qui risque de compromettre les aides. Ce sujet aurait dû être traité en priorité.

Nous nous abstiendrons donc sur ce budget supplémentaire. ».

Monsieur le Maire précise que les travaux de la salle polyvalente commenceront le 15 novembre prochain et que les appels d'offres pour la micro-crèche vont être lancés.

Il rappelle que la Commission Finances, réunie le 23 octobre 2025, a émis un avis favorable avec 2 abstentions.

En l'absence d'autres questions il soumet le Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 au vote.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITÉ (24 voix Pour et 5 Abstentions : MM. Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE et Mmes Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.)** de ses membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire : « *j'ai un petit pincement au cœur car il s'agit, depuis 1989, du dernier budget que j'ai l'honneur de présenter à cette assemblée* ».

3 – PROCÉDURE DÉROGATOIRE DE PROMOTION INTERNE – CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR A TEMPS COMPLET - DCM n° 20251104-3

M. Daniel BUCHWALDER présente ce point.

Monsieur le Maire expose que le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 permet aux employeurs territoriaux de mettre en place jusqu'au 31 décembre 2026 un dispositif dérogatoire de promotion permettant aux fonctionnaires en situation de handicap d'accéder à un cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement, sans condition de quota.

Ce détachement d'une durée limitée, éventuellement renouvelable, a vocation à déboucher sur l'intégration dans ce cadre d'emplois.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent de la filière administrative a bénéficié de la procédure dérogatoire de la promotion interne au titre de l'année 2025, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 8 novembre 2025.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget.

La Commission Personnel, réunie le 23 octobre 2025, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 08 novembre 2025
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

4 – REGLEMENT D'AFFOUAGE 2025-2026 - DCM n° 20251104-4

M. Nicolas PIERGUIDI présente ce point.

Il expose que selon les articles L. 243-1 à 3 et R. 243-1 à 3 du Code Forestier, le Conseil Municipal peut accorder aux habitants de la Commune le droit de se procurer du bois en forêt communale pour la satisfaction de leur consommation rurale et domestique, sans revente des bois acquis.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 15 octobre 2024 relative au règlement de l'affouage qui précise le mode de partage, les délais et les modalités d'exécution. Il convient d'actualiser ce règlement et d'y apporter quelques modifications.

La Commission Environnement/Cadre de Vie, réunie le 07 octobre 2025 a émis un avis favorable.

M. Nicolas PIERGUIDI précise que le délai pour l'abattage est fixé au 31/03/2026, celui pour le façonnage au 30/04/2026 et celui de l'enlèvement au 31/08/2026. Il en profite également pour remercier les 4 garants du bois pour leur travail remarquable. Ces personnes tiendront une permanence en mairie à partir du 6 novembre pour les inscriptions des affouagistes 2025/2026.

Il termine avec le bilan 2024/2025 : 54 inscrits qui ont façonné 442 stères de bois pour une recette de 4 420 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le règlement de l'affouage 2025/2026 joint à cette délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer le règlement de l'affouage et tout document à intervenir.

**5 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLANC LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) -
DCM n° 20251104-5**

M. Mathieu GAGLIARDI présente ce point.

Il expose :

Pour rappel, le PLU de Seloncourt a été approuvé par délibération du conseil municipal le 28 janvier 2014.

La présente modification simplifiée vise à procéder à la réduction de la zone UE au bénéfice de la zone UY toutes deux situées Rue de la Côte (RD 35). Cette évolution de zonage du PLU est liée au projet d'extension de la Manufacture de Seloncourt qui est aujourd'hui à l'étroit, enserrée entre la RD 35, le centre de formation du Football Club de Sochaux Montbéliard (FCSM) et une zone résidentielle pavillonnaire.

Le projet de modification se résume à étendre la zone UY sur environ 8 000 m² en lieu et place de la zone adjacente. Cela permettra au projet d'extension de la Manufacture de Seloncourt de se réaliser dans de bonnes conditions, qui plus est, de maintenir et pérenniser cette société et de créer plusieurs dizaines d'emplois au bénéfice de la commune et plus largement du Pays de Montbéliard.

Vu la délibération n°20250423-1 du Conseil Municipal du 23 avril 2025 concernant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU.

Vu l'avis tacite n°000971/KKACPLU de l'Autorité Environnementale (réputé favorable à l'exposé mentionné au 2^e de l'article R. 104-34 du Code de l'Urbanisme), en date du 17 avril 2025, confirmant que la modification simplifiée n°1 du PLU de Seloncourt ne requerrait pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Vu la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU pendant un mois (du 19 mai au 19 juin 2025), en mairie aux heures habituelles d'ouverture, pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et de ses motifs, et puisse formuler d'éventuelles remarques ;

Vu qu'aucune remarque n'a été formulée sur le registre de consultation prévu à cet effet ;

Vu les avis rendus par les Personnes Publiques Associées :

- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté a remis un avis favorable, en date du 23 avril 2025 ;
- la Direction Départementale des Territoires du Doubs a formulé un avis favorable, en date du 5 mai 2025 ;
- le Département du Doubs a fait savoir qu'il n'avait pas de remarque particulière, en date du 7 mai 2025 ;
- Pays de Montbéliard Agglomération a remis un avis favorable avec une remarque, en date du 4 juin 2025 ;
- la Chambre d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort a émis un avis favorable, en date du 10 juin 2025 ;
- l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) a fait savoir qu'il n'avait pas de remarque particulière, en date du 19 juin 2025.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- confirmer, au regard de l'avis tacite n°000971/KKACPLU de l'autorité environnementale (réputé favorable à l'exposé mentionné au 2^e de l'article R. 104-34 du Code de l'Urbanisme), sa décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU,
- approuver la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'annexée à la présente délibération.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU ainsi que la délibération qui l'approuve seront publiés sur le portail national de l'urbanisme conformément à l'article L. 153-23 du Code de l'Urbanisme.

La commission Urbanisme, réunie le 13 octobre 2025 à 18h00, a émis un avis favorable.

M. Mathieu GAGLIARDI précise que cette modification a pour objectif de permettre à Hermès de s'agrandir afin de lui éviter des déplacements de camion et ainsi réduire l'impact carbone mais également la création d'une centaine d'emplois.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

- **CONFIRME**, au regard de l'avis tacite n°000971/KKACPLU de l'autorité environnementale (réputé favorable à l'exposé mentionné au 2^e de l'article R. 104-34 du Code de l'Urbanisme), sa décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU,
- **APPROUVE** la modification simplifiée n°1 du PLU.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE N° 27 A 29

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal par délibération n° DCM20200609-4 du 09 juin 2020 :

Objet		Service instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Désignation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.
Contrat/Marché	Nature			N°	objet					
TRAVAUX DE BRANCHEMENT 46 RUE D'AUDINCOURT MARCHE 2025 17	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2025-09-22-27			SAS COLAS		CS 90607 EGUENIGUE 90023 BELFORT cedex	22/09/2025	33 822,00 €
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE - AVENANT 1 AU MARCHE 202503	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2025-10-15-28	1	FINANCIER	SAS MENUISERIE METTEY		Site de la Roche 2 Rue Frédéric Japy 25420 BARD	15/10/2025	27 841,30 €
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE - AVENANT 1 AU MARCHE 202506	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2025-10-15-29	1	FINANCIER	BONGLET SAS		ZI les Rives du Doubs	15/10/2025	34 028,28 €

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

COMPTE-RENDU DES ARRÊTÉS N° 111 A 123

N° ARRÊTÉ	DATE	SERVICE	OBJET
ARR2025-09-19-111	19/09/25	PM	Arrêté de circulation pour travaux - Renouvellement branchement plomb - 27 rue de Dasle - Eau Pays de Montbéliard
ARR2025-09-25-112	25/09/25	PM	Arrêté autorisation débit de boissons temporaires TAROT CLUB Concours Annuel
ARR2025-09-26-113	26/09/25	PM	Arrêté autorisation débit de boissons temporaires la Jeanne d'Arc compétition tir à l'arc
ARR2025-09-29-114	29/09/25	PM	Arrêté de circulation pour travaux - Remise en conformité chambre - rue des sources - DMTP
ARR2025-09-29-115	29/09/25	PM	Arrêté autorisation débit de boissons - comité des fêtes - fête de la bière
ARR2025-09-30-116	30/09/25	PM	Arrêté de circulation pour travaux - Dépose de câbles télécom - Rue des caserne et rue de la côte - Circet
ARR2025-10-03-117	03/10/25	PM	Arrêté de circulation pour travaux EAU PMA rue des Longeraies
ARR2025-10-08-118	08/10/25	PM	Arrêté d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boisson - Club Basel HB - 18/10/2025
ARR2025-10-13-119	13/10/25	PM	Arrêté réglementation temporaire de la circulation routière rond-point crédit mutuel 23 octobre
ARR2025-10-13-120	13/10/25	PM	Arrêté Municipal autorisant la destruction de renards sur la commune de Seloncourt
ARR2025-10-13-121	13/10/25	PM	Arrêté municipal interdisant le stationnement cadre reconstitution judiciaire 23 octobre 2025
ARR2025-10-16-122	16/10/25	PM	Arrêté municipal interdisant le stationnement 1 rue du Presbytère, rue des Carrières et rue des Acacias le 23 octobre 2025 de 06h00 à 15h00
ARR2025-10-16-123	16/10/25	PM	Arrêté municipal interdisant la circulation à tous les véhicules dans la rue du Général Leclerc entre le 74 et le 112 et règlementant la circulation dans les rues du Général Leclerc, de la Fonderie, de la rue de Berne.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu.

QUESTIONS ORALES

- **M. Christian TOITOT** pour le groupe Seloncourt Autrement Ecologique et Solidaire :

⇒ Bulletin municipal de novembre 2025

« Dans le dernier Seloncourt.Com, l'expression politique du groupe majoritaire Seloncourt Avenir nous prête des propos ou des actes de complaisance et même de complicité avec - je cite - "les racailles du narco trafic".

Ces écrits sont outranciers, provocateurs, et contraires à toute vérité. En un mot : diffamatoires.

Ils augurent mal de la campagne électorale qui démarre. Ils ne sont pas de notre fait.

Nous avons l'intention de faire une campagne basée sur des propositions, nos propositions, pour une ville de Seloncourt plus sûre, plus solidaire, plus attractive.

Ces propos, diffusés sur le bulletin municipal aux frais des Seloncourtains, ne sont pas admissibles. Leur caractère diffamatoire pourrait être reconnu par le juge électoral et avoir des conséquences graves pour la vie démocratique de notre cité.

Nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre la campagne de manière apaisée.

Nous proposons que l'espace dévolu aux expressions politiques des groupes ne soit pas utilisé jusqu'aux élections municipales.

Nous proposons également que l'éditorial du Maire soit suspendu pendant cette période, comme c'est le cas à Montbéliard par exemple, et que le contenu du bulletin observe une stricte neutralité comme le veut la loi.

Les propos outranciers doivent cesser.

Un mot encore. La sécurité n'est la chasse gardée d'aucun parti.

Quel que soit l'issue des élections, les élus de la majorité qui sera mise en responsabilité auront à prendre en charge la sécurité des biens et des personnes à Seloncourt.

C'est la première préoccupation des Seloncourtains.

Nous y travaillons, ne vous en déplaise. Nous y travaillerons pour l'intérêt de tous les Seloncourtains, en dépit de vos allégations qui, elles, ne s'adressent pas à tous les Seloncourtains, puisque nous sommes, de facto, exclus.

Je vous remercie de prendre en compte nos propositions dont la sagesse fera consensus. ».

Monsieur le Maire rappelle que les questions orales ne donnent pas lieu à débat. Toutefois, il est d'accord pour qu'il n'y ait pas d'expressions politiques en janvier. En revanche, comme il ne sera probablement plus maire le 22 mars, il y aura un éditorial du maire car il tient absolument à présenter ses vœux à la population seloncourtoise qui a fait confiance aux listes dont il faisait partie depuis plus de 40 ans.

Il fait également remarquer à Monsieur TOITOT que la tribune politique de son groupe n'est pas spécialement neutre non plus, de même que celle du bulletin précédent qui parle de 40 ans d'échecs patents.

Monsieur le Maire déclare assumer pleinement la responsabilité en tant que directeur de la publication.

M. Sergio BEE : tient à exprimer à quel point il s'est senti diffamé et choqué par les propos utilisés dans cette tribune.

- **M. Jean-Luc MIESKE** pour le groupe Seloncourt Avenir :

⇒ Demande d'un administré : nombre d'embauches chez HERMES

La réponse a été apportée par Mathieu GAGLIARDI durant la présentation du point n°5 à savoir une centaine d'emplois.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire s'assure que les élus ont pris connaissance des rapports qui leur ont été adressés avec le dossier du conseil municipal :

- Rapport annuel 2024 des mandataires de l'Assemblée Spéciale des actionnaires publics d'Idéha
- Rapport annuel 2024 des mandataires du Syndicat Intercommunal de l'Union
- Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif et de l'ensemble des délégataires de PMA
- Rapport 2024 de la fiscalité de l'eau

Il rappelle que le prochain Conseil Municipal se réunira le mardi 09 décembre 2025 à 18h30.

La séance est levée à 19h01.

Le Secrétaire de Séance
Mme Françoise PAICHEUR

Le Maire
Daniel BUCHWALDER